

8	CRPE Épreuve écrite Français
Fiche- résumé	
E	EDUCATION PRIORITAIRE
« <i>Éducation prioritaire</i> » est l'expression générique ; ZEP, RAR, ECLAIR, REP etc. sont les appellations successives depuis 1981 en fonction des réformes. L'objectif général de l'Éducation prioritaire est de lutter contre l'échec scolaire en corrigeant les inégalités sociales. Les Rep regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales significatives. Les Rep+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sur le territoire. La liste des réseaux (un peu plus de 1000) est révisée tous les 4 ans. Le référentiel de l'éducation prioritaire décline 3 axes et 6 priorités : <u>Mettre les apprentissages des élèves au cœur de l'éducation prioritaire :</u> - garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun ; - conforter une école bienveillante et exigeante ; - mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire. <u>Accompagner, reconnaître et former les personnels :</u> - favoriser le travail collectif de l'équipe éducative ; - accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels. <u>Piloter l'éducation prioritaire :</u> - renforcer le pilotage et l'animation des réseaux. Deux dispositifs : « Scolarisation des moins de 3 ans » et « plus de maîtres que de classes » depuis 2013. Un objectif, 100% de réussite au CP : Dédoubllement des classes de CP et CE1 en REP+ et REP depuis 2017. Références officielles : refondation de l'éducation prioritaire : BO n°23 du 05 juin 2014. Références pédagogiques et scientifiques : le Centre Alain Savary à l'INRP puis l'IFE, créé en 1992. http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-prioritaire https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html	